

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 27 Novembre 2020

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur Thierry PERNOD, 1^{er} adjoint au Maire.

En exercice 15, présents 13, votants 13. Etaient excusés: M. Daniel SAVOYE et Mme Claude BARRIER BOUR.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Recensement de la population 2021 : Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement et recrutement d'agents recenseurs, Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité, Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), Convention pour mise à disposition de matériel avec chauffeur pour déneigement de la commune de Plagne, Admission de créances en non-valeur, Vente de terrains communaux et délégation de signature, Location local communal, Convention avec le SDIS pour la mise en place du Réseau Départemental d'Alerte, Convention pour l'achat d'électricité, Questions diverses.

Recensement de la population 2021 : Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement et recrutement d'agents recenseurs

Le conseil municipal est informé que, dans le contexte d'épidémie de Covid-19, l'INSEE vient de décider, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Le nombre d'enfants fréquentant la cantine et la garderie périscolaire a augmenté depuis la rentrée scolaire. Pour des raisons de sécurité, il conviendrait de recruter un nouvel agent pour renforcer ce service.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un troisième emploi d'adjoint d'animation à raison de 10.50 h/semaine, à compter du 01 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Par ailleurs, Monsieur l'adjoint au Maire indique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Il informe les membres du conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer le déneigement pour la saison hivernale 2020/2021, du 01 décembre 2020 au 31 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le conseil municipal accepte de modifier la délibération du 02 décembre 2016 relative à la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) afin de réajuster les montants de référence des différents cadres d'emplois.

Convention pour mise à disposition de matériel avec chauffeur pour déneigement de la commune de Plagne

Monsieur l'adjoint au Maire informe le conseil municipal de la demande de la commune de Plagne pour effectuer le déneigement de ses voies communales pour la saison hivernale 2020/2021, avec le personnel et le matériel de la commune d'Echallon.

Il présente le projet de convention à intervenir avec la commune de Plagne pour le déneigement des voies communales du village de Plagne du 01 novembre 2020 au 31 mars 2021 (Place de la Mairie, Place en face de la mairie, Rue de l'Ancien Four, Rue de la Chaume, Rue du Beurria, Rue de la Combe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la convention à intervenir entre la commune de Plagne et la commune d'Echallon pour le déneigement des voies communales du village de Plagne.

Admission de créances en non-valeur

Le comptable public a saisi la commune d'une demande d'admission en non-valeur de titres émis par la commune en 2017.

Le montant total de ces créances s'élève à 0.54 euros sur le budget principal.

Il est proposé en conséquence d'admettre en non-valeur ces titres non recouverts.

La dépense en résultant sera prévue sur l'exercice 2020 au budget principal, compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 0.54 euros.

Vente de terrains communaux et délégation de signature

Monsieur l'adjoint au Maire informe le conseil municipal que Mme Sandrine LEGRAND souhaite acquérir une parcelle communale, jouxtant sa propriété.

Description du bien :

- Parcelle cadastrée section G n°385 d'une superficie de 136 m² au lieu-dit « Sur la Fluaz ».

Il explique qu'en 2014, la commune a décidé de céder des parcelles faisant l'objet d'aménagements au bord de la route communale n°9 au lieu-dit « La Fluaz ». Le bornage avait été effectué par un géomètre afin d'avoir un calibrage rationnel de la route.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession du terrain indiqué ci-dessus à Mme Sandrine LEGRAND et fixe le prix de vente du mètre carré à 12.00 euros hors taxes. Les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

Une délibération de délégation de signature sera prise ultérieurement afin de procéder à la vente de cette parcelle sous la forme d'un acte administratif.

Location local communal

Monsieur l'adjoint au Maire fait part au conseil municipal d'une demande de location d'un local communal au lieu-dit « Le Moulin ». La décision est en attente de renseignements complémentaires.

Convention avec le SDIS pour la mise en place du Réseau Départemental d'Alarme

Le SDIS de l'Ain propose de mettre à disposition du CPINI son Réseau départemental d'alarme (RDA) afin de procéder à l'alerte des sapeurs-pompiers pour un départ en intervention. La mise à disposition engendre une participation financière annuelle au titre de la maintenance du réseau (750.00 € en 2019).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Convention pour l'achat d'électricité

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion de la commune à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA, suite à la fin des Tarifs réglementés de vente d'électricité au 31 décembre 2020.

Ainsi, du 01 janvier au 31 décembre 2021, le marché a été attribué à ENGIE.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

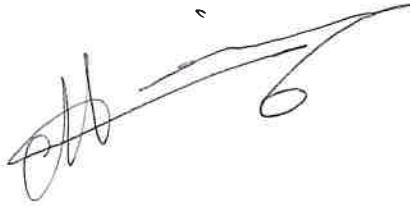
- d'un courrier de la Préfecture de l'Ain relatif à la composition de la commission de contrôle des listes électorales : Mme Sandra ANCEL est désignée membre de la commission,
- d'un rapport de visite technique de la société CertiNergy relatif à l'isolation des combles,
- de l'aménagement proposé par le Département sur la route départementale n°55 à La Pallud : une demande de devis sera réalisée auprès des entreprises réalisant ce type d'aménagement,
- du rapport d'activité de Haut-Bugey Agglomération de l'année 2019 : un exemplaire est remis à chaque conseiller.

La séance est levée à 22 heures 00.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 21/12/2020

Le secrétaire de séance,



Le Maire-adjoint,

